

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4097-2019

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

INVESTISSEMENTS 2020
D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Transporteur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Demandereses en Intervention

DEMANDE D'INTERVENTION

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, LL. B.
Procureur

Le 21 août 2019

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

1 - Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-4097-2019 (Investissements 2020 d'Hydro-Québec Trans Énergie, ci-après « HQT »).

I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

2 - Les noms et coordonnées des demanderesses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes :

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal Qc H3G 1L7
Téléphone: 514-849-4007
Télécopie: 514-849-2195
Courriel: energie @mlink.net

II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES

3 - La présente demande est logée conjointement par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Les deux demanderesses en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

4 - L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.), au cours des dernières années, ont suivi auprès de la Régie les évaluations des risques et de conséquences de risques aux fins de déterminer le caractère optimal des investissements requis annuellement afin de répondre à la Stratégie de gestion de la pérennité. À cet égard, nous avons déjà identifié une série d'aspects problématiques quant à cette Stratégie quant à la sous-évaluation systémique du risque et la sous-évaluation systémique des conséquences du risque. **La rigueur méthodologique s'impose donc et le présent dossier présente de nouvelles lacunes à cet égard, ci-après décrites.** Dans ce cadre, SÉ-AQLPA traiteront notamment des sujets suivants dans leur preuve et leur argumentation et rechercheront les conclusions ci-après décrites :

- **La Stratégie de gestion de la pérennité des actifs et ses enjeux méthodologiques. A) L'impact de la Stratégie sur la courbe du niveau de risque (B-0004, HQD-1, Doc. 1, pages 31-32) :**

SÉ-AQLPA constatent la forte diminution de la courbe de niveau de risque énoncée par HQT. Nous devrions nous en réjouir, compte tenu de nos nombreuses représentations des dossiers précédents à ce sujet. Toutefois, nous sommes très surpris de cette baisse de courbe, allant à contre-courant d'années de projections qui furent déposées par HQT dans ces dossiers. HQT l'explique par des investissements élevés en 2018 et par la correction d'une erreur cléricale de l'an dernier. Le niveau de risque de 2018 baisse ainsi de 9,4 à 8,4. Mais selon HQT, cela n'aurait aucun effet sur les projections de risque des années ultérieures. Il nous semble que cette baisse surprenante et son absence d'effet ultérieur mériteraient davantage de justifications. Nous logerons donc des demandes de renseignements à ce sujet et, selon les réponses obtenues, soumettrons nos représentations quant à la juste évaluation du risque. Le modèle de gestion de risque, rappelons-le, est censé éviter ce genre de surprises et anomalies :

Pour planifier ses investissements, le Transporteur poursuit l'application de son modèle de gestion des actifs afin de déterminer l'intervention la plus appropriée d'après divers facteurs dans le but d'optimiser l'ensemble des coûts, qu'il s'agisse de charges d'exploitation ou d'investissements. Selon ce modèle, les investissements s'appuient notamment sur la Stratégie de gestion de la pérennité des actifs du Transporteur (la « Stratégie ») qui vise à maintenir la qualité du service de transport tout en limitant les investissements à

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

un niveau acceptable. Elle repose sur la gestion des risques, en fonction de la probabilité de défaillance des équipements et de l'impact des défaillances éventuelles sur le réseau. La Stratégie permet d'identifier les projets prioritaires à la lumière de ces risques et d'utiliser de façon optimale les ressources humaines et financières. Elle est appliquée pour déterminer dans une forte proportion les investissements requis en Maintien des actifs de transport et de télécommunications. De plus, elle met à profit les progrès techniques et technologiques les plus récents. (B-0004, HQD-1, Doc. 1, pages 5-6)

- **La Stratégie de gestion de la pérennité des actifs et ses enjeux méthodologiques. B) Les nouveaux critères de pérennité des ouvrages civils (B-0006, HQD-2, Doc. 1) :**

SÉ-AQLPA appuient la mise à jour par HQT des critères de pérennité des ouvrages civils de sa Stratégie de gestion de la pérennité des actifs. Nous regrettons toutefois que HQT n'incorpore pas clairement à sa liste de critères une évaluation de la dégradation de tels ouvrages pouvant amener des dommages environnementaux. Plus généralement, il nous semble qu'HQT devrait préciser ce que couvre ou non chacun des critères énumérés. Enfin, nous ne comprenons pas pourquoi la mise en œuvre de ces nouveaux critères ne se ferait que graduellement comme dont HQT le propose.

Nous proposerons donc, d'abord, que HQT précise au dossier ce que chacun des critères comporte. Nous proposerons aussi que ces critères incorporent une évaluation de la dégradation de tels ouvrages pouvant amener des dommages environnementaux. Enfin, nous proposerons qu'HQT assure que les nouveaux critères soient dès à présent mis en œuvre dans les processus de vérification d'état ou, à défaut, que HQT explique de façon convaincante pourquoi l'implantation ne se ferait que graduellement.

- **Impact du passage de la limite d'autorisation par catégories de 25 M\$ à 65 M\$ (B-0004, HQD-1, Doc. 1) :**

Il n'y a pas d'explications sur l'impact du passage des projets de moins de 25 M\$ à des projets de moins de 65 M\$ sur les divers outils d'évaluation et suivis. Il n'y a pas d'historique reconstitué, ce qui serait normal.

Nous les demanderons et, sur réception, loggerons les commentaires qui en résulteront, notamment afin de nous assurer que les objectifs de la Stratégie sont bien respectés et que l'évolution des investissements est optimale quant à son effet sur le risque.

- **Les modifications multiples de la description synthétique des investissements (B-0005, HQD-1, Doc. 2) et les budgets proposés (B-0004, HQD-1, Doc. 1) :**

Depuis plusieurs dossiers d'investissements, HQT apporte diverses modifications à sa description synthétique des investissements. De plus, cette description synthétique est aussi examinée au dossier R-3888-2014. Il y aurait lieu que HQT dépose un état de l'impact de ces diverses modifications sur ses outils de comparaison interannuelle, ceci afin que la décision d'approbation annuelle des investissements au présent dossier en toute connaissance.

Dans ce cadre, il nous semble aussi y avoir un manque de cohérence de la part de HQT quant à sa compréhension de ses propres descriptions. Ainsi, à la pièce B-0004, HQT-1, Doc.1, page 8, lignes 1-3, HQT énonce :

Respect des exigences

Le montant de 41 M\$ sera consacré à assurer la conformité des pratiques du Transporteur aux différentes sources d'exigences, dont celles visant les normes et encadrements internes et celles de la NERC.

Voir aussi la page 26, tableau 21.

Or, à notre grande surprise, la description synthétique de la catégorie de Respect des exigences n'inclut pas la conformité aux normes et encadrements internes et de la NERC quant à la fiabilité, qualité de l'onde. La pièce B-0005, HQD-1, Doc. 2 indique au contraire que c'est la catégorie Maintien et amélioration de la qualité du service qui inclut les investissements consistant en « *des solutions optimales retenues pour répondre à des*

problématiques de performance qui touchent notamment le comportement du réseau de transport, la continuité du service, la fiabilité des équipements ou la qualité de l'onde » (B-0005, HQD-1, Doc. 2, page 6, lignes 25-27), tant celles relatives à « *des encadrements internes* » que ceux de la NERC. Nous avons même spécifiquement eu un débat sur le sujet au dossier R-3888-2014 Phase 2, et HQT nous l'as confirmé (dans l'état actuel des catégories). Il y aurait donc lieu de corriger les budgets proposés afin qu'ils correspondent aux descriptions actuelles des catégories.

Ce n'est qu'après avoir réglé toutes ces questions préalables que la Régie sera en mesure de prendre une décision éclairée quant aux budgets proposés.

De façon générale, si les ajustements susdits le confirment, nous applaudissons l'accroissement majeur des investissements en **maintien des actifs (qui répond notamment à la préoccupation historique de SÉ-AQLPA visant à assurer un haut niveau de qualité de service, ceci afin d'éviter le départ de clientèles non captives vers des formes d'énergie plus polluantes te que le rapport sur le verglas de 1998 l'avait illustré)**. Mais le dossier actuel de HQT ne nous permet pas de savoir si cet accroissement est véritable ou davantage dû à la hausse du seuil réglementaire.

Le même problème de comparabilité se pose quant aux autres catégories d'investissements. D'où le besoin fondamental de rétablir la comparabilité.

Par ailleurs, nous sommes généralement en faveur de la flexibilité pour HQT de pouvoir réallouer jusqu'à 65 millions de dollars entre les différentes catégories d'investissement. Nous questionnons toutefois l'ampleur de cette marge et, après DDR quant à un éventuel seuil plus bas, loggerons des représentations quant à l'opportunité d'un seuil plus bas, ceci afin de maintenir l'intégrité du processus de la Régie (surtout avec l'accroissement du seuil réglementaire).

- **Tout autre sujet qui pourrait émaner de la preuve de HQT et des autres participants ou de préoccupations exprimées par la Régie, et soulevant des questions environnementales et de développement durable.**

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* souhaitent pouvoir demander des renseignements écrits à Hydro-Québec.

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* soumettront une preuve écrite ainsi qu'une argumentation telles qu'énoncées ci-dessus à la section 4.

V BUDGET PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION

6 - Les demanderesses en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier. Avec la présente, elles déposent un budget prévisionnel à cet effet.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Montréal, le 21 août 2019



Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

ANNEXE LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

Stratégies Énergétiques (S.É.)

Stratégies Énergétiques (S.É.) est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

Stratégies Énergétiques (S.É.) vise à développer des outils stratégiques de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

Stratégies Énergétiques (S.É.) a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA

L'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la *11^e Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "*S.É. a su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable.*" (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "*S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie*" (p. 7).

Demande d'intervention

***Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***